

---

**FEDERATION DE PECHE DE SAONE-ET LOIRE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION  
DU MILIEU AQUATIQUE**

**Nos actions techniques pour la connaissance et la restauration des  
milieux aquatiques et pour le développement du loisir pêche.**

**-- ANNEE 2012 --**



- Etudes du fonctionnement des milieux aquatiques et de leurs populations de poisson.
  - Travaux de restauration des milieux aquatiques
  - Développement du loisir pêche et réglementation
  - Animation pêche et sensibilisation aux milieux aquatiques
-

## LES ÉTUDES PISCICOLES

### Etude piscicole et astacicole des cours d'eau du Chalonnais (bassin de la Corne)



Figure 1 : L'Orbize à Barizey, un secteur où subsiste la truite fario et l'écrevisse à pieds blancs

Dans le cadre des études préalables au Contrat des Rivières du Chalonnais, la Fédération de pêche a réalisé un diagnostic de l'état des peuplements piscicoles et astacicoles des cours d'eau du bassin de la Corne (Corne, Orbize, Thalie et Ratte). Cette étude débutée en 2011, s'est achevée au printemps 2012.

Les objectifs principaux de cette étude étaient les suivants :

- Réaliser un diagnostic de la qualité du peuplement piscicole des cours d'eau du bassin de la Corne, incluant notamment pour chaque station le calcul de l'Indice Poissons Rivière (IPR),
- Réaliser un inventaire des populations d'écrevisses à

pattes blanches afin de cartographier leur aire de répartition sur le territoire,

- Diagnostiquer, recenser les facteurs limitant des portions de cours d'eau les plus sensibles. Un programme d'action sera établi sur ces cours d'eau.

L'analyse piscicole a montré que, d'une manière générale, les espèces les plus sensibles vis-à-vis de la température, de la qualité d'eau et/ou des habitats sont les plus impactées : ainsi les espèces sensibles de la zone à truite (truite fario, chabot, lamproie de planer, vairons) ainsi que les espèces sensibles rhéophiles des zones intermédiaires (vandoise, barbeau fluviatile, hotu, lote, ...) se retrouvent fréquemment absentes ou en sous abondance.

Alors que les espèces sensibles sont affaiblies, les espèces plus tolérantes vis-à-vis des dégradations du milieu aquatique sont favorisées. Ainsi, les populations de loche franches, de chevesnes, de goujons, ... se retrouvent fréquemment en surabondance. On constate aussi une surabondance d'espèces des eaux calmes et chaudes (lénitophiles et thermophiles) telles que le gardon, le rotengle, les brèmes, le poisson chat, la perche soleil, ...

Parmi les 10 stations inventoriées, le calcul de l'Indice Poisson Rivières (IPR), indique qu'aucun peuplement piscicole ne peut être jugé comme étant de bonne ou de très bonne qualité. La meilleure note a été obtenue sur l'Orbize à BARIZEY avec une qualité piscicole jugée comme médiocre, malgré la présence de la truite fario. L'IPR des autres stations est mauvais ou très mauvais.

L'étude des populations d'écrevisses à pieds blancs a mis en évidence la très forte régression de cette espèce dans les rivières du Chalonnais. Réfugiées sur les petits affluents et les zones amont, ces populations relictuelles sont globalement peu étendues, morcelées et séparées les unes des autres par des barrières physiques et chimiques. Au total, 7 populations d'écrevisses à pieds blancs sont aujourd'hui connues dans le Chalonnais. La plus importante est celle située sur l'Orbize à CHATEL-MORON et BARIZEY où un linéaire de près de 3 km est colonisé par l'espèce.

3 secteurs jugés prioritaires ont aussi été étudiés. Sur l'Orbize en amont de Germolles (MELLECEY), les obstacles transversaux présents dans le lit mineur (44 au total) sont la principale perturbation affectant les peuplements piscicoles. Ces seuils constituent généralement un obstacle au déplacement des poissons, mais certains d'entre eux ont aussi un impact sur l'hydromorphologie (effet plan d'eau en amont des seuils). L'altération de la ripisylve dans les prés pâturés ainsi que le piétinement du lit par le bétail constituent deux autres problématiques importantes de ce tronçon.

Sur la Thalie en amont du Gué de la Nifette (FONTAINES), la principale perturbation est d'ordre morphologique : les berges sont uniformément hautes et raides, très peu végétalisées et constituées d'un matériau cohésif (argile et

marnes) et le lit mineur est dégradé (modifications du tracé en plan et simplification des formes fluviales - rescindements de méandres).

La ripisylve apparaît aussi comme très altérée sur ce secteur où la Thalie borde de nombreuses parcelles cultivées. Le Canal du Centre a aussi probablement un impact en termes de réchauffement de l'eau sur la Thalie en raison de fuites et de la présence d'un ouvrage de décharge temporaire.

Enfin sur la Corne et la Thalie dans le Val de Saône, la principale perturbation recensée est l'altération de la morphologie du lit des cours d'eau : des recalibrages importants ont conduit à un surdimensionnement de leur lit mineur, les berges sont non fonctionnelles (présentant des formes banalisées, sans aucune diversité de morphologie) et on observe des modifications du tracé en plan et une simplification des formes fluviales. La ripisylve est aussi très dégradée dans le secteur étudié. Au niveau de la qualité de l'eau, plusieurs rejets d'origine domestiques et/ou industriels ont été identifiés presque tous dans la Thalie dans l'agglomération chalonnaise. Enfin, la présence de macro déchets dans la Thalie est aussi une problématique récurrente dans ce secteur, avec comme principale source de pollution, la zone commerciale de la Thalie (Zone industrielle verte), à CHALON-SUR-SAONE et CHATENOY-LE-ROYAL. Les relevés de terrain dans ce secteur ont aussi permis de recenser plusieurs zones humides de fort intérêt piscicole : les plus intéressantes sont situées dans le bief de l'Anneau, un petit affluent de la Corne à LUX.

Un programme d'action a été élaboré sur ces cours d'eau prioritaires pour un montant total de 455000 €. Les objectifs principaux sont de restaurer la ripisylve sur les 3 secteurs prioritaires, de restaurer la continuité écologique sur l'Orbize en amont de Germolles (MELLECEY), d'améliorer les fonctionnalités de zones humides situées dans le Val de Saône et d'engager un programme de restauration physique de la Thalie en amont du Gué de la Nifette à FONTAINES.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), région Bourgogne (30 %), FNPF (12 %)

AAPPMA concernées : Chalon-sur-Saône, Rully, Mellecey, Châtenoy-le-Royal.

## [Suivi piscicole du bassin de la Bourbince \(Etude qualité des eaux menée par le Syndicat Intercommunal d'Etude et d'Aménagements de la Bourbince\)](#)

Jusqu'à ces dernières années le bassin de la Bourbince était peu ou pas couvert par les réseaux de mesures des acteurs du suivi de la qualité des cours d'eau, en particulier l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne et la DREAL Bourgogne.

Dans le cadre de la préparation à la phase de diagnostic pour l'établissement d'un Contrat Territorial sur le Bassin Versant de la Bourbince et dans le cadre de la phase d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Arroux-Bourbince, le Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de la Bourbince (SIEAB) a décidé de missionner plusieurs prestataires pour améliorer la connaissance et la qualité de ces cours d'eau.

Le bureau d'étude CESAME a ainsi réalisé une campagne de mesure de la qualité des eaux du bassin au cours de l'année 2011 (un suivi physico- chimique, un suivi des macropolluants, un suivi des micropolluants pesticides, un suivi des sédiments, un suivi hydrobiologique comprenant des Indices Biologiques Global Normalisés (IBGN) et des Indices Biologiques Diatomées (IBD)).

La Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a complété cette première analyse en réalisant une campagne de pêche électrique sur 16 stations ; les objectifs de cette étude piscicole étant de :

- déterminer des Indices Poissons Rivières,
- réaliser un état des lieux des populations piscicoles des cours d'eau du bassin de la Bourbince.

L'étude a été financée par **l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, le Conseil Régional de Bourgogne, la Fédération Nationale pour la Pêche en France et la Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.**

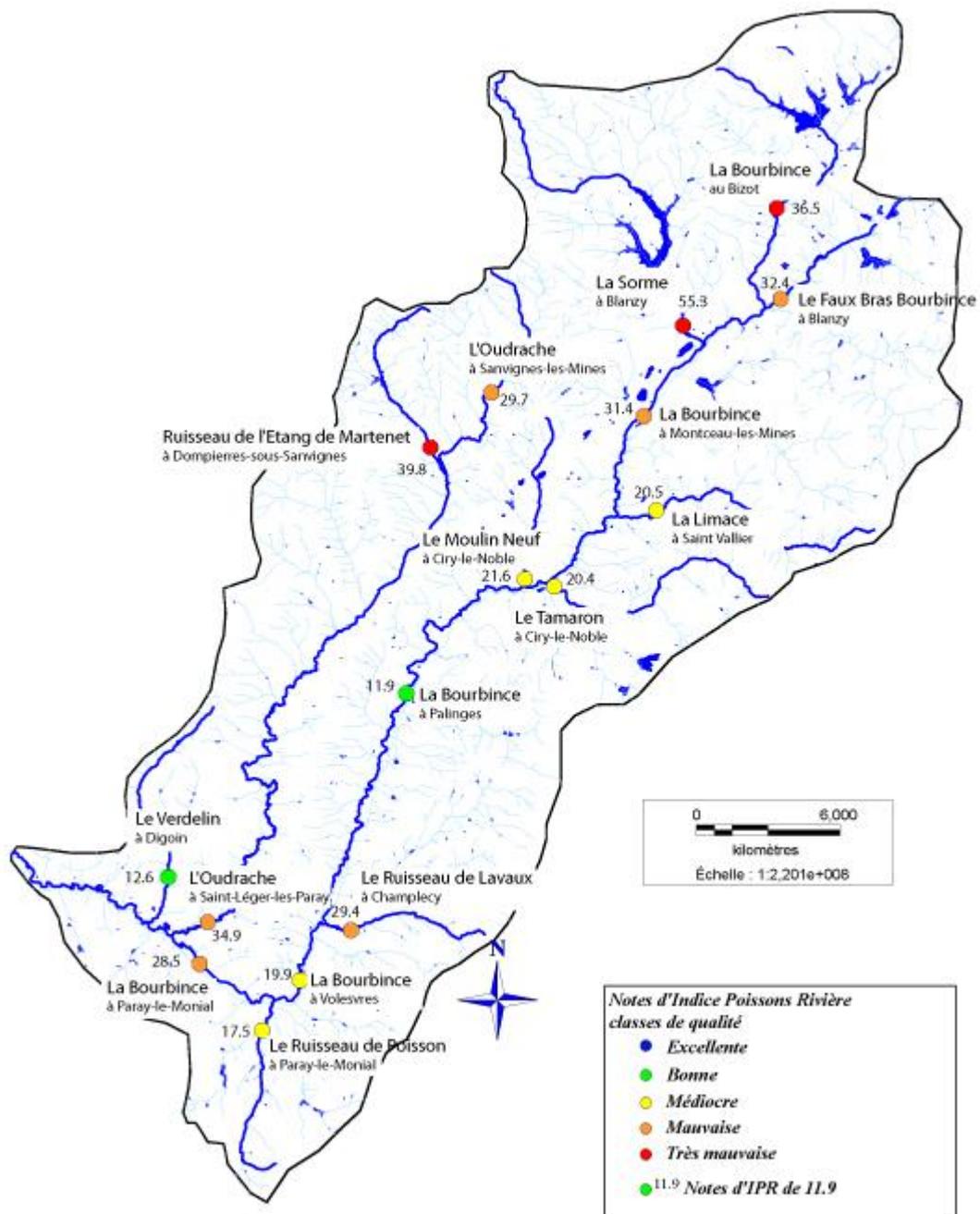
Les résultats de cette étude ont mis en évidence l'altération des peuplements piscicoles à l'échelle du bassin versant.

- En effet pour 88 % des stations d'inventaires, le peuplement piscicole présente des fonctionnalités non conformes avec plus de 55 % des stations où la situation est particulièrement préoccupante (Etat mauvais à très mauvais). - Seules deux stations (12%) se distinguent, celle de la Bourbince à Palinges et celle du Verdelin à Digoin où le peuplement piscicole observé était de bonne qualité piscicole.

Dans l'ensemble ce sont principalement les stations du secteur de la Communauté urbaine de Creusot Montceau, sur la partie amont du bassin qui sont principalement dégradées. Sur cette partie du bassin les cours d'eau restent encore très artificialisés (berges, lit, débit) et les problèmes de qualité d'eau demeurent.

Plus en aval de Saint Vallier la situation s'améliore même si les peuplements présentent encore des fonctionnalités piscicoles perturbées. Se situant en secteur plus rural, les principales perturbations sont liées au piétinement bovin, à l'absence de ripisylve et à l'implantation de plans d'eau. Sur certains secteurs, il subsiste encore des problèmes de qualité d'eau (la Limace, le Moulin Neuf).

Pour la partie la plus aval du Bassin, les problèmes de qualités d'eau et d'habitat demeurent en aval de Paray-le-Monial. Ce pourquoi les Indices Poisson Rivière indiquent de nouveau des qualités piscicoles mauvaises.



Conception et réalisation : Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.  
 Fond de carte : IGN Bd Topo et Bd Carthage

Cette étude met en lumière la sensibilité des poissons à l'altération des milieux aquatiques. Le travail important entrepris par le Syndicat Intercommunal d'Etude et d'Aménagement de la Bourbince doit permettre à l'avenir l'amélioration de la qualité des milieux et ainsi satisfaire les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Etude téléchargeable :

[www.peche-saone-et-loire.fr/uploads/Etudes/Rapport\\_etude\\_piscicole\\_BV\\_Bourbince\\_2011\\_v1.pdf](http://www.peche-saone-et-loire.fr/uploads/Etudes/Rapport_etude_piscicole_BV_Bourbince_2011_v1.pdf)

**Responsable** : Rémy Chassignol

**Financement** : Agence de l'eau Loire Bretagne, Région Bourgogne

**AAPPMA concernées** : Blanzay, Saint-Vallier, Montceau-les-Mines, Ciry-le-Noble,

## Suivi piscicole de frayères à brochet

Comme chaque année, la Fédération réalise un suivi de certaines frayères à brochet dans le département. Pour la première fois, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse a financé à hauteur de 50 % (dans le cadre de la convention cadre FNPF / agences de l'eau) les inventaires piscicoles en frayères réalisés en 2012 et la rédaction d'un compte-rendu sur les suivis réalisés en 2011 et 2012.

Voici ci-dessous la liste des zones humides inventoriées en 2011 et 2012 :

Bassin hydrographique	Cours d'eau	Nom du site	Commune	Date	Méthode de pêche	Surface échantillonnée
Loire	Arroux	Frayère des Chaintrés	Etang-Sur-Arroux	31/05/2011	Prospection complète	63 m <sup>2</sup> (intégralité du site)
	Arroux	Frayère des Chaintrés	Etang-Sur-Arroux	13/06/2012	Pêche partielle par point	68 points soit 476 m <sup>2</sup>
	Arroux	Bras mort du Bois Bouttenet	Thil-sur-Arroux	31/05/2011	Prospection complète	700 m <sup>2</sup> (intégralité du site)
	Arroux	Bras mort du Bois Bouttenet	Thil-sur-Arroux	13/06/2012	Prospection complète	700 m <sup>2</sup> (intégralité du site)
Saône	Saône/Seille	Corne de Vachon	La Truchère	18/05/2011	Pêche partielle par point	28 points soit 196 m <sup>2</sup>
	Saône/Seille	Corne de Vachon	La Truchère	06/06/2012	Pêche partielle par point	48 points soit 336 m <sup>2</sup>
	Saône	Frayère du Paquier de Gigny	Gigny-sur-Saône	14/06/2012	Prospection complète	1050 m <sup>2</sup>
	Corne	Bief de l'Anneau	Lux	14/06/2012	Prospection complète	638 m <sup>2</sup>
	Grosne	Baisse de Cortemblin	Malay	20/05/2011	Prospection complète	240 m <sup>2</sup> (intégralité du site)
	Grosne	Bras mort du Bois d'Epinet	Sercy	20/05/2011	Prospection complète	270 m <sup>2</sup>
	Seille	Bief Colas	Jouvençon	18/05/2011	Prospection complète	880 m <sup>2</sup>
	Seille	Bief Colas	Jouvençon	06/06/2012	Prospection complète	2298 m <sup>2</sup>
	Seille	Bras mort des Taureaux	Branges	19/05/2011	Prospection complète	350 m <sup>2</sup>
	Vallière	Frayère du Pont de la Barque	Louhans	29/05/2012	Prospection complète	1180 m <sup>2</sup>
	Saône Vive	Mare de la Chapelle	La Chapelle Thèle	19/05/2011	Prospection complète	480 m <sup>2</sup> (intégralité du site)
	Saône Vive	Baisse du Moulin Chaussin	Montpont-en-Bresse	29/05/2012	Prospection complète	580 m <sup>2</sup> (intégralité du site)

Le rapport indique que les conditions hydro-climatiques n'ont pas été favorables pour la reproduction du brochet sur la Saône en 2011 et en 2012 et sur l'Arroux en 2012 : en effet, les crues ont été un peu trop précoces (janvier) pour la montaison des géniteurs dans les zones humides. Sur l'Arroux en 2011, les conditions ont été meilleures avec une crue mi-mars qui a permis aux géniteurs d'accéder aux frayères et qui a permis de recharger les sites en eau. De même, l'absence de crue entre les mois d'avril et juin en 2011 sur Saône et sur l'Arroux, n'a pas permis, en cas de succès de

la reproduction, aux alevins de brochet de retourner au cours d'eau. En 2012, au contraire, les conditions d'accès des alevins au cours d'eau ont été bonnes avec plusieurs hausses des niveaux d'eau à partir de mi-avril.

Les inventaires piscicoles réalisés en 2011 et 2012 ont permis de vérifier que certaines zones humides étaient régulièrement fonctionnelles pour la reproduction du brochet : c'est le cas de la frayère des Chaintrés à ETANG-SUR-ARROUX (rivière Arroux), du bras mort du Bois d'Épinet à SERCY (rivière Grosne) et du bief Colas à JOUVENCON (rivière Seille).

Ces inventaires ont aussi permis de s'étonner de l'absence de reproduction du brochet sur certaines zones humides présentant un fort potentiel : la Corne de Vachon à LA TRUCHERE (rivière Seille), la frayère du Grand Paquier à GIGNY-SUR-SAONE (rivière Saône), le bief de l'Anneau à LUX (rivière Saône), la baisse de Cortemblin à MALAY (rivière Grosne), la frayère du Pont de la Barque à LOUHANS (rivière Seille), la baisse du moulin Chaussin à MONTPONT-EN-BRESSE (rivière Sône Vive). Cette situation est sans doute à mettre en relation avec les mauvaises conditions hydrologiques des années 2011 et 2012.

Enfin, ils ont permis de confirmer les faibles fonctionnalités pour la reproduction du brochet de certains sites qui présentent « à priori » peu de potentialités : le bras mort du Bois Bouttenet à THIL-SUR-ARROUX (rivière Arroux), le bras mort des Taureaux à BRANGES (rivière Seille) et la mare de LA CHAPELLE-THECLE (rivière Sône Vive).

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 % pour les inventaires piscicoles réalisés en 2012 et la rédaction d'un compte-rendu des inventaires réalisés en 2011 et 2012)

AAPPMA concernées : Chalon-sur-Saône, Charbonnat, Cluny, Cuisery, Etang-sur-Arroux, Louhans, Rancy, Romenay, Saint-Germain-du-Plain.

## [Partenariat pêche électrique de la Saône avec le CNRS et la faculté de Lyon \(Henri Persat\)](#)

Comme chaque année la Fédération a aidé la faculté de Lyon dans son travail de recherche sur l'évolution des populations piscicoles de la Saône. Deux journées du mois d'octobre ont été consacrées aux pêches électriques d'inventaires en bateau sur le secteur de Crèche-sur-Saône et de Farges-les-Mâcon. Pour ces deux journées la Fédération ne met à la disposition de la faculté que son personnel (2 personnes).

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : pas de financement

AAPPMA concernées : Tournus et Crèche-sur-Saône

## [Suivi piscicole du parcours No Kill Mouche sur le Méchet](#)

Le parcours Mouche No kill de pêche à la Truite a vu le jour en mars 2011 sur le Méchet à la Grande Verrière. Ce parcours, implanté sur une jolie rivière du Morvan dans un cadre naturel préservé, a été particulièrement bien aménagé par l'équipe de l'AAPPMA d'Autun.

Pour suivre, l'évolution de la population de truite fario sur le parcours, la Fédération a tenu à mettre en place un suivi thermique et piscicole du site sur 3 années. Ce suivi doit permettre de mieux caractériser le peuplement de truite fario du Méchet et de mieux appréhender les futures orientations de gestion du parcours.

Les premières investigations ont été entreprises lors de l'été et de l'automne 2011 avec un suivi des températures et la réalisation de 3 inventaires piscicoles (sur le parcours, en amont et en aval). En 2012, ces mesures ont été reprises au printemps et à l'automne.

Les résultats de la deuxième année d'études n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'un rapport détaillé car les résultats ne seront véritablement exploitables qu'à partir de la troisième année.

Les résultats de la première année de suivi sont encore téléchargeables aux pages internet suivantes :

[http://www.peche-saone-et-loire.fr/uploads/Etudes/rapport\\_suiv11\\_annee1.pdf](http://www.peche-saone-et-loire.fr/uploads/Etudes/rapport_suiv11_annee1.pdf)

Un résumé est disponible à la page suivante :

<http://www.peche-saone-et-loire.fr/index.php?mact=News,cntnt01,detail,0&cntnt01articleid=81&cntnt01returnid=15>

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : pas de financement

## Etude piscicole de la Vieille-Seille



La Vieille Seille correspond à un ancien lit de la Seille que l'histoire a transformé en bras mort alimenté épisodiquement en période de crue. Ce bras mort est né en 1814 de la "coupure d'un méandre" creusée par des soldats prussiens prisonniers ramenés des campagnes napoléoniennes en vue de permettre la navigation des bateaux de commerce jusqu'à Louhans.

Située à proximité de la réserve Naturelle de la Truchère, la Vieille Seille est aujourd'hui une pièce d'eau lente dont la longueur atteint 10km et la surface 28 hectares, pour laquelle la Fédération loue le droit de pêche aux communes de Sermoyer (01) et de la Truchère (71) depuis 2005. L'Association de pêche de Rancy gère le site.

De part son habitat et ses caractéristiques hydrauliques, la Vieille Seille représente un biotope tout à fait idéal pour le black bass : milieu fermé, peu profond (1m à 1.5 m en moyenne) très nombreux bois morts, fort taux de recouvrement par la végétation aquatique en période estivale.

Dans un souci de valorisation halieutique et de protection de l'espèce, la Fédération a donc mis en place un parcours **No-Kill Black Bass** sur ce site au moyen d'un arrêté interpréfectoral signé par les préfets de Saône-et-Loire et de l'Ain.

Afin de suivre les populations piscicoles sur ce site la Fédération a entrepris un suivi des habitats et un suivi par pêche électrique. Ce travail a été réalisé en parti avec l'aide d'un stagiaire.

La Vieille Seille étant un milieu large et profond, nous n'avons pas pu pêcher de manière totale le site. Aussi nous avons entrepris une pêche dite par ambiance. Nous nous approchons d'un point particulier en bateau et lançons l'électrode pour essayer de surprendre et paralyser les poissons présents dans un rayon de 1 mètre autour de l'électrode. Nous avons réalisé 100 points de pêche sur 2 jours.

Cette méthode est surtout efficace sur les bordures, ce pourquoi nous avons peu pêché les zones de chenal. Cette méthode est aussi peu efficace dans des profondeurs supérieures à 1 mètre. Les poissons chats très présents en Vieille Seille et facilement capturables à l'électricité ont été abondamment échantillonnés. A l'inverse les poissons blancs, plus présents dans le chenal ont été sous échantillonnés. Leur présence est certainement plus abondante que les résultats l'ont laissé paraître.

Le carnassier le plus rencontré a été le black-bass, suivi par la perche, le brochet le sandre et la présence de quelques rares silures. L'objet de l'étude était de caractériser l'état de la population de black bass. Mais nous n'avons attrapé à l'électricité que des individus juvéniles. En effet les pêches ont été réalisées tardivement (début octobre) époque à laquelle les blacks bass commencent à rejoindre les zones plus profondes du chenal (lieu d'inefficacité de la pêche électrique). Ces opérations seront renouvelées en 2013 avec une pêche de printemps et une pêche de fin d'été.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : pas de financement

AAPPMA concernées : Rancy

## Autres inventaires :

### Inventaire piscicole de l'Orbize :

Dans le cadre des études préalable aux travaux d'aménagement de la RCEA – RN 80 (aménagement entre Cortelin et Droux), le bureau d'étude « Conseil Aménagement Espace Ingenierie » (basé à SAINT-APOLLINAIRE) a missionné la Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la réalisation de 3 inventaires piscicoles dans l'Orbize et la réalisation d'un compte-rendu.

Ces inventaires ont eu lieu le 6 avril 2012.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : CAEI (100 %)

AAPPMA concernées : Châtenoy-le-Royal, Chalon-sur-Saône

### Inventaire astacicole sur le ruisseau de St-Brancher :

Dans le cadre des études préalable à l'extension de la carrière de Vendenesse-les-Charolles, exploitée par l'entreprise SIVIGNON et située à proximité du ruisseau de Saint-Brancher, l'administration a demandé à l'entreprise de vérifier la présence de l'écrevisse à pied blanc au droit de la carrière.

SIVIGNON a ainsi missionné la Fédération de pêche pour réaliser cet inventaire astacicole (recherche d'écrevisses).

Cet inventaire a eu lieu le 2 octobre 2012 sur un linéaire de 1260 m de cours d'eau. Aucune écrevisse à pieds blancs n'a été observée. Cet inventaire a donné lieu à la rédaction d'un rapport.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : SIVIGNON (100 %)

AAPPMA concernée(s) : aucune

### Pêche électrique sur la Loue dans le département du Doubs

Afin de mener à bien un suivi des populations piscicoles menacées sur la rivière Loue, notre Fédération s'est engagée auprès de la Fédération de Pêche du Doubs pour lui apporter un appui technique dans la réalisation d'inventaires piscicoles.

En effet, suite aux mortalités piscicoles de 2010 sur la rivière Loue, de nombreuses démarches ont vu le jour. En particulier, un programme de recherche universitaire s'initie actuellement, visant à caractériser l'état de santé des rivières karstiques en relation avec les pressions anthropiques de leurs bassins versants, étude pour laquelle la Loue constituerait un atelier.

Cette étude comprend un important volet piscicole dont l'université de Franche-Comté a souhaité confier l'organisation à la Fédération de Pêche du Doubs.

Echelonné sur plusieurs années, ce programme s'est attelé en 2012 à la partie supérieure du bassin, compris entre la Source et Cléron, à raison de 7 stations plus une sur le Lison inférieur. Les pêches ont été programmées du 23 au 27 juillet 2012.

Les opérations étant conséquentes pour la plupart (inventaires exhaustifs à 3 passages avec +/- 10 anodes de front), le programme d'étude nécessite d'importants moyens humains rompus à ce type d'opérations.

Dans ce contexte, la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire ainsi que l'ensemble des Fédérations de l'Union Régionale Bourgogne-Comté et celle de l'Ain ont participé à ces inventaires.

Participants : Thomas BRETON, Rémy CHASSIGNOL, Julien MAUPOUX, Didier PAGEAUX, Thierry VAUTRIN.

Financement : Aucun (repas et nuitées à la charge de la Dédération de pêche du Doubs)

## Pêche électrique sur l'Ain et la Bienne dans le département du Jura

Dans le même contexte que précédemment, suite à différentes vagues de mortalités piscicoles sur l'Ain et la Bienne dans le département du Jura, nous sommes allés prêter main forte à la Fédération du Jura pour réaliser 3 inventaires piscicoles (2 sur la Bienne et 1 sur l'Ain).

Participants : Thomas BRETON, Rémy CHASSIGNOL, Julien MAUPOUX, Thierry VAUTRIN.

Financement : Aucun (repas et nuitées à la charge de la Fédération de pêche du Jura)

## Sauvetage Canal du Centre

Comme chaque année, l'ensemble de l'équipe technique de la Fédération a participé aux pêches électriques du Canal du Centre consécutives à son abaissement pour travaux.

Ces pêches ont été réalisées du 12 au 15 novembre et ont fait l'objet de la réalisation en interne d'une vidéo :

Il est possible de voir la vidéo à l'adresse internet suivante : <http://youtu.be/68q0kxmEiCE>

Responsables : Alain MERCIER, Didier PAGEAUX

Financement : VNF (100 %)

## Expertise écologique et détermination des enjeux piscicoles pour le projet de canalisation de gaz entre Diconne et Mouthier-en-Bresse

Dans le cadre de ses missions de raccordement et d'acheminement de gaz naturel, l'entreprise GrtGAZ projette la réalisation d'une conduite de Gaz dans le département de Saône-et-Loire entre les communes de Diconne et de Mouthier-en-Bresse.

Dans ce contexte particulier la Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a été sollicitée pour déterminer la présence d'enjeux piscicoles dans le « faisceau projet » de la future conduite de gaz.

Le travail a plus particulièrement été réalisé sur certaines espèces protégées susceptibles d'être présentes sur les bassins de la Guyotte et de la Brenne interceptés par la conduite de gaz. C'est ainsi que des prospections terrains et des analyses de données de pêche électriques existantes ont été entreprises pour les espèces protégées suivantes : brochet, vandoise, bouvière, chabot, lamproie de planer.

Les rivières et ruisseaux interceptés par la conduite de gaz présentent tous des peuplements piscicoles mais très peu sont réellement fonctionnels pour les espèces protégées listées ci-dessus.

Ce pourquoi il n'a pas été retenu d'enjeux piscicoles majeurs et ce pourquoi aussi il n'a pas été émis de préconisations particulières quant au tracé de la future conduite de gaz.

Il reste néanmoins important de réaliser les travaux avec précaution et respect des milieux aquatiques. Enfin les linéaires et sections de cours d'eau impactés devront être remis en état.

Responsable : Rémy CHASSIGNOL

Financement : (100% GRT Gaz)

## LES TRAVAUX EN RIVIERE

### Mise en place de mesures compensatoires au passage d'une canalisation de gaz dans le Mâconnais :

Malgré toutes les précautions d'usage prises par GRT Gaz pour la pose de la canalisation, ce type de travaux engendre toujours des impacts dont certains ne pourront être évités sur les cours d'eau.

GRT Gaz a donc proposé de compenser l'impact des travaux par la mise en place de mesures compensatoires et a chargé la Fédération de pêche de les mettre en place.

Pour ce type de travaux, la démarche d'animation auprès des propriétaires et locataires des parcelles concernées est souvent complexe et demande beaucoup de temps. Alors que la réalisation technique des travaux est relativement simple, il faut passer beaucoup de temps en amont avec le ou les propriétaires pour expliquer le bien fondé de notre démarche. De même, il faut parfois engager des démarches administratives comme des dossiers de déclaration loi sur l'eau.

Sur les 6 projets prévus par la convention particulière relative à la mise en œuvre de mesures compensatoires GRT GAZ, 2 actions ont été réalisées, 2 projets ont dû être abandonnés en raison du refus des propriétaires concernés et 1 projet va être réalisé au mois de février 2013 (voir ci-dessous).

#### **Action n°1 : la plantation de ripisylve et la pose de clôture sur le ruisseau de la Verrerie à Ciry-le-Noble**

Objectif des travaux : protéger et restaurer les habitats de l'écrevisse à pieds blancs sur le ruisseau de la Verrerie :

- en limitant l'accès du bétail aux berges et au lit par la pose de clôture,
- en reconstituant la ripisylve qui améliore la qualité des habitats par l'ombrage apporté et par la création de caches en sous berges dans le chevelu racinaire.

En raison d'un désaccord avec les propriétaires et locataires concernés, un programme de travaux plus léger que celui prévu initialement a été validé : la plantation de 30 arbres de grande taille (2 m à 2m 50) et la mise en place de protections individuelles contre le bétail et la petite faune sauvage. Les propriétaires et les locataires concernés ont signé une convention nous autorisant à faire les travaux. Les travaux vont être entrepris au mois de février 2013.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : GRT Gaz 100 %

AAPPMA concernées par les travaux en 2013 : Ciry-le-Noble



*Figure 2 : Le ruisseau de la Verrerie à Ciry-le-Noble, un très petit cours d'eau qui abrite l'écrevisse à Pieds Blancs*

### Projet de restauration de la ripisylve sur le bassin du Ternin et du Méchet :

La ripisylve (végétation rivulaire : saules aulnes...) est le compartiment le plus important dans le fonctionnement des petits hydrosystèmes de têtes de bassin. Elle assure le maintien et le bon état d'écosystèmes diversifiés par ses multiples fonctions : régulation de la température de l'eau, structuration des habitats aquatiques, rôle trophique (alimentaire), maintien des berges, dissipation de l'énergie hydraulique, rôle d'auto-épuration et de réservoirs biologiques.

Elle favorise les sous berges qui constituent des caches et des micro-habitats très recherchés par la faune aquatique.

Dans le cas d'un ruisseau, cette structure en sous-berge est fragile et peut facilement être détruite par le poids du bétail. Les berges s'effondrent, le lit s'élargit, la lame d'eau diminue et les zones de caches disparaissent. La diversité des habitats régresse, l'hydrosystème se banalise et devient nettement moins attractif pour la faune aquatique.

Le piétinement des berges, accentué dès lors que la ripisylve a disparu, apporte des sédiments fins et colmate les fonds. Le substrat se désoxygène rendant moins favorable l'accueil de la faune benthique et empêchant la fraie de certaines espèces.

Dans le cadre du Contrat Territorial Sud Morvan mené par le Parc Naturel Régional du Morvan, d'importants travaux de restauration de la ripisylve par mise en défens des berges de cours d'eau (installation de clotures et d'abreuvoirs pour limiter l'accès du bétail aux berges et favoriser la reprise de la végétation) ont été programmés.

Notre Fédération de pêche s'est proposée pour prendre la maîtrise d'ouvrage d'une partie des travaux. Pour l'essentiel, ces opérations de restauration auront lieu sur certains affluents du Ternin (sur Lucenay l'Evêque et Sommant) et du Méchet.

La Fédération a donc déposé auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Régional de Bourgogne et du fond FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) une demande de subvention pour un montant total de travaux d'environ 40 000 € pour 2500 km de cours d'eau restauré (clôture, abreuvoir, passage à gué, busage, plantation...) pour l'année 2012.

Nous pensions démarrer les travaux en 2012, malheureusement cette année n'aura permis de récupérer que l'accord de subvention des financeurs. A ce jour, nous venons tout juste de récupérer l'accord du dernier financeur (Fond Européen (FEADER). Cette situation explique parfaitement la difficulté que nous rencontrons aujourd'hui à faire émerger et avancer des travaux. Les procédures se complexifient et il nous faut plus de temps à monter les dossiers qu'à réaliser les travaux.

Responsable : Rémy CHASSIGNOL

Financement : Agence de l'eau Loire Bretagne, région Bourgogne, fond FEADER

AAPPMA concernées par les travaux : Autun, Lucenay-l'Evêque

### Projet de restauration de la zone humide du Pré des Saules :

L'AAPPMA « Le Goujon Cuiserotain » (Cuisery) est propriétaire d'un petit plan d'eau et d'une zone humide située sur la commune de Cuisery en bordure de la Seille. Cet ensemble pourrait être réhabilité pour favoriser la reproduction du brochet.

En 2012, des mesures ont été réalisées et une note technique a été rédigée. Il faut maintenant intégrer ce projet au Contrat de Rivière Seille pour bénéficier de subvention.

Les travaux pourraient être réalisés en octobre 2013.

Responsable : Julien MAUPOUX

AAPPMA concernées par les travaux : Cuisery

### Travaux à la frayère de Surmoulin :

La Fédération est propriétaire d'une zone humide au lieu-dit « Surmoulin », commune d'Autun en bordure de l'Arroux. Cette zone humide a été aménagée pour favoriser la reproduction du brochet il y a plusieurs années.

En 2012, l'AAPPMA d'Autun, qui assure la gestion de la frayère, nous a signalé qu'elle rencontrait des difficultés de gestion du site :

- la zone humide a tendance à s'envaser, ce qui crée des difficultés de vidange de la zone humide
- Le fossé qui connecte la zone humide avec l'Arroux a tendance à s'ensabler.
- 

Nous nous sommes rendus sur place pour examiner les travaux à réaliser. Des travaux pourraient être réalisés en septembre 2013.

Responsable : Julien MAUPOUX

AAPPMA concernées par les travaux : Autun

### Sondage quotas de prélèvement carnassier

De nos jours, les espèces de poissons carnassiers sont de plus en plus prisées par les pêcheurs aux lignes. Sur certains secteurs la pression de pêche peut être intense.

Si les espèces de salmonidés bénéficient, au titre de l'article R436-21 du code de l'environnement, d'un quota journalier de prélèvement, il n'en va pas de même pour le brochet et le sandre.

S'il semble logique de limiter les captures de truite fario, espèce vulnérable et protégée en France, il peut paraître incompréhensible que le brochet, espèce tout aussi protégée et menacée ne fasse pas l'objet de mesures de restriction de capture à l'échelle nationale (en dehors des tailles légales). De même, il pourrait être intéressant de réfléchir sur le cas du sandre. Certes, cette espèce introduite est moins vulnérable, mais l'intensité de pêche dont elle fait l'objet peut inciter la collectivité piscicole à envisager des mesures de restriction quant à ces prélèvements.

C'est dans ce contexte que la Fédération a interrogé l'ensemble des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Saône-et-Loire (AAPPMA) au moyen du sondage ci-dessous (sondage ne concernant que le brochet et le sandre).

#### Quota de prélèvement

- Favorable au projet de quota carnassier,
- Défavorable au projet de quota carnassier

Si favorable, merci de préciser le nombre limite de captures par jour et par pêcheur (brochet et sandre confondus) :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1 carnassier,  | <input type="checkbox"/> 2 carnassiers, |
| <input type="checkbox"/> 3 carnassiers, | <input type="checkbox"/> 4 carnassiers  |
| <input type="checkbox"/> 5 carnassiers  | <input type="checkbox"/> 6 carnassiers  |

#### Taille légale de capture

- Favorable à l'augmentation des tailles légales de capture,
- Défavorable à l'augmentation des tailles légales de capture.

Si favorable, merci de préciser les tailles légales de capture souhaitées :

##### **Brochet**

- 55 cm
- 60 cm

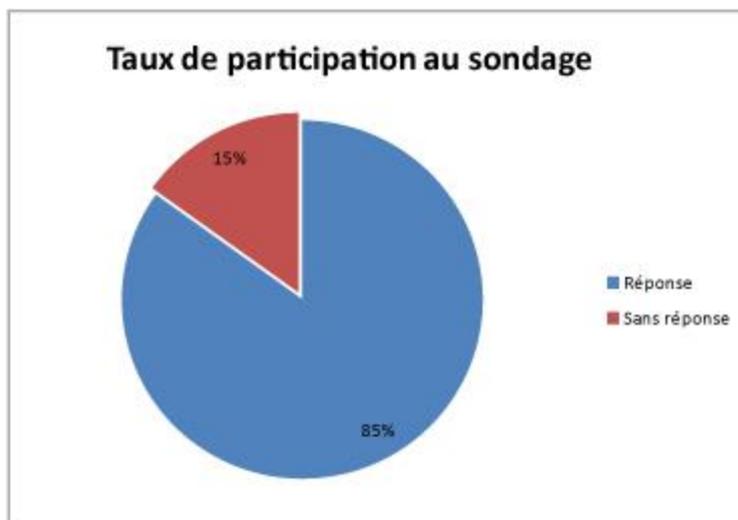
##### **Sandre**

- 45 cm
- 50 cm

### Un fort taux de participation

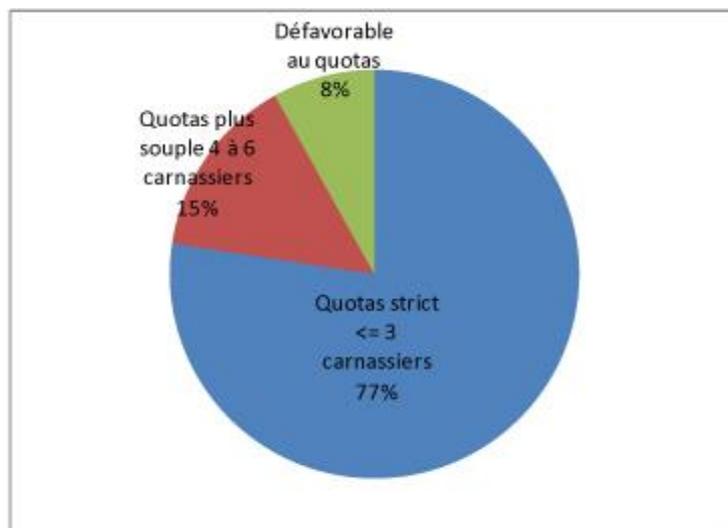
Parmi les premiers résultats, riches d'enseignements, il convient d'évoquer le taux de participation à ce sondage. Sur 73 AAPPMA sondées, 62 ont apporté une réponse (84% de participation). Quelques AAPPMA ne gérant que de la première catégorie ne se sont pas exprimées.

A première vue cette question semble donc mobiliser fortement les AAPPMA.



**Une adhésion pour des quotas de prélèvement sur le sandre et le brochet**

Question des quotas	Réponse	%
1 carnassier	2	3
2 carnassiers	29	47
3 carnassiers	17	27
4 carnassiers	5	8
5 carnassiers	0	0
6 carnassiers	4	6
défavorable	5	8



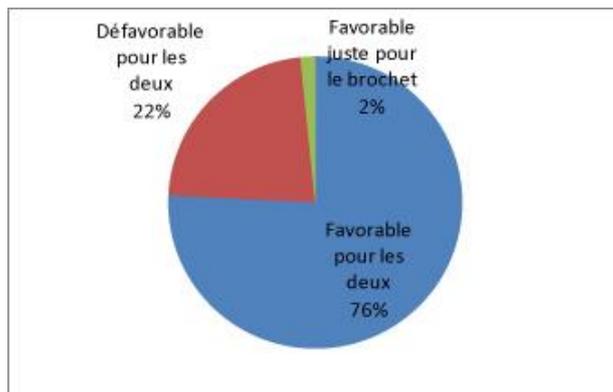
Autre fait important, la majorité des AAPPMA ont témoigné un fort intérêt pour la mise en place d'un quota de prélèvement. Seul 8% des associations se sont exprimées contre. Le graphique ci-dessus permet de constater 3 tendances :

- 77% des AAPPMA souhaitent un quota strict inférieur ou égal à 3 poissons prélevés par jour et par pêcheur (sandre ou brochet),
- 15% des AAPPMA souhaitent un quota souple compris entre 4 et 6 poissons prélevés par jour et par pêcheur (sandre ou brochet),
- 8 % ne désirent pas la mise en place de quota de prélèvement

## Une adhésion aussi pour une augmentation des tailles légales de capture

Augmentation taille légale BRO, SAN	Réponse	%
Favorable pour les deux	47	76
Défavorable pour les deux	14	23
Favorable juste pour le brochet	1	2
Total	62	100

Enfin 76% des AAPPMA sont favorables à une augmentation de la taille légale de capture du sandre et du brochet.



## Un plébiscite pour un prélèvement raisonné des espèces carnassières sandre et brochet

Les résultats du sondage expriment clairement et concrètement le souhait des AAPPMA et de la Fédération de Saône-et-Loire de mettre en place de nouvelles mesures de gestions des espèces piscicoles carnassières (sandre et brochet).

Hormis une meilleure protection de ces espèces piscicoles, de telles mesures auraient pour vocation d'inciter et d'éduquer les pêcheurs à la préservation des ressources piscicoles. Dans un peuplement en équilibre, les carnassiers n'occupent que 20% de la biomasse piscicole totale. Leur reproduction n'étant pas fonctionnelle chaque année, il est important d'envisager une gestion halieutique qui se soucie du prélèvement de ces poissons particuliers.

Au même titre que nous restaurons des frayères, nous devons éduquer les pêcheurs sur l'intérêt du prélèvement raisonnable. Ainsi nous assumons plus pleinement notre mission de protection du milieu aquatique.

La mise en place de telles mesures n'étant pas certaine au moyen d'un arrêté préfectoral, il sera nécessaire de mettre en place au préalable un règlement intérieur qui sera certainement voté en assemblée générale en mars 2013.

Responsable : Rémy CHASSIGNOL

AAPPMA concernées : Toutes

## Projet embauche d'un animateur pêche et environnement

Depuis quelque temps déjà, la Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique projette d'embaucher un animateur nature-milieu aquatique et pêche de Loisirs.

Afin de définir le cadre de cette mission, nous avons donc cherché à rencontrer les Fédérations qui ont depuis quelques années déjà développé cette activité. Celles-ci nous ont indiqué que cette mission tend à se développer car elle rencontre un fort succès.

Dans l'été 2012, nous sommes allés à la rencontre des animateurs de la Fédération de Pêche de l'Ain pour découvrir leurs activités.

De ces rencontres et de nos réflexions, nous avons défini une fiche de poste type et décrit la mission future de l'animateur.

Dans les grandes lignes voici le cadre de son activité :

- Organiser, et participer à l'organisation d'animation sur le loisir pêche, ainsi qu'à la sensibilisation aux écosystèmes aquatiques et à l'environnement auprès notamment de l'éducation nationale,
- Organiser et participer à des initiations pêche, notamment des week-ends et en période de vacances scolaires.
- Apporter une aide au développement des activités au sein des Ateliers Pêche Nature,
- Participer à des manifestations et à des salons en représentant le stand de la Fédération,
- Participer à la recherche des partenaires techniques ou financiers pour l'halieutisme,
- Elaborer et diffuser des documents d'information pêche,
- Communiquer auprès des médias (site Internet, revues spécialisées, journaux locaux) sur le loisir pêche en Saône-et-Loire,
- Préparer le contenu de formations, d'informations et de sensibilisation à l'environnement, aux milieux aquatiques et au loisir Pêche à destination du grand public, des scolaires ou toutes autres institutions.

A ce jour, nous avons fait paraître une offre d'emploi pour laquelle nous avons reçu une trentaine de CV. Dans le mois de février 2013, 5 candidats seront retenus pour un entretien. Le 2 avril 2013, débutera la prise de fonction de l'animateur retenu.

Responsables du dossier : Georges Guyonnet et Rémy Chassignol.

## Projet de refonte du site Internet de la Fédération

Jusqu'à ce jour, le site Internet de la Fédération a toujours été élaboré en interne. Aujourd'hui, face à la multiplication des tâches qui nous incombent, face à l'émergence des nouvelles techniques graphiques et face à l'importance que prennent les sites Internet, il a été décidé de faire réaliser la nouvelle version de notre site à une agence de communication.

Cette dernière s'attachera surtout à développer et à élaborer le design graphique de notre nouveau site. Pour ce faire, nous avons consacré beaucoup de temps à l'élaboration d'un cahier des charges afin de détailler précisément nos attentes. De nouveaux modules viendront aussi compléter notre outil de communication.

Nous espérons pouvoir disposer de ce site dès le milieu de l'année 2013.

Responsable : Rémy CHASSIGNOL

## Evolution des parcours de pêche à la carpe de nuit

Le projet de simplification des parcours et des dates pour la pêche de la carpe de nuit s'est poursuivi en 2012 conformément à la décision prise en 2011 par la Commission Communication et le Conseil d'administration de la fédération.

Pour la première fois, des règles strictes ont été mises en place :

- les parcours de pêche à la carpe de nuit sont ouverts soit pendant la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre soit tous les WE au cours de cette période,
- des exceptions sont possibles lorsque la taille des plans d'eau ne permet pas la présence d'un parcours de pêche de nuit permanent.

De plus, avec le renouvellement des baux sur le Domaine Public pour la période 2012-2016, certains parcours de pêche de nuit ont dû être supprimés sur demande des pêcheurs professionnels et d'autres ont pu être créés.

Enfin, pour la première fois une réunion avec les clubs carpistes a été organisée au siège de la Fédération pour écouter leurs demandes et échanger sur les évolutions de parcours de pêche.

Responsable : Julien MAUPOUX

## Mise en place des Ateliers Pêche Nature (APN)

La mise en place des Ateliers Pêche Nature s'est poursuivie en 2012. Une présentation des Ateliers Pêche Nature a été effectuée lors de l'Assemblée Générale 2012.

Au final, 9 AAPPMA ont créé un APN dans le département. Elles ont toutes été validées par le Président de la Fédération.

La Fédération a aussi organisée :

- une commande groupée du matériel de secours que doivent acquérir chaque APN,
- une formation aux premiers secours pour les animateurs des APN non formés,
- une commande groupée de tenues d'animateurs pêche auprès de la FNPF.

Une subvention a été accordée en 2012 par la Fédération à chaque Atelier Pêche Nature.

Responsables : Julien MAUPOUX et Tiphaine BUY

## Ponton de pêche pour personnes à mobilité réduite à LA TRUCHERE

Sur demande de l'AAPPMA de Rancy, la Fédération de pêche a souhaité mettre en place un poste de pêche accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sur les berges de la Seille à LA TRUCHERE. Ce projet prévoyait la création d'un poste de pêche et d'une rampe d'accès longue de 40 mètres pour que les pêcheurs puissent accéder au poste en toute sécurité. L'ensemble de l'aménagement a été prévu en bois non traité et s'agissant d'un établissement recevant du public, il doit respecter les normes d'accessibilité obligatoires définies par la réglementation.

Implanté au cœur du village, en amont du barrage de La Truchère et à proximité immédiate de deux restaurants, cet aménagement pourra accueillir jusqu'à 3 pêcheurs simultanément. Tous les pêcheurs pourront profiter de cet aménagement, mais il sera réservé en priorité aux personnes à mobilité réduite. Une place de parking spécifique a été mise en place par la commune de LA TRUCHERE.

Les travaux ont été réalisés en octobre 2012 par l'Office National des Forêts. Le montant total de ce projet s'élève à 26255 €.



Photographies : vues sur le nouveau poste de pêche pour personnes à mobilité réduite de LA TRUCHERE

Responsable : Julien MAUPOUX

Financement : Région Bourgogne (40%), Communauté de Commune du Tournugeois (38.1 %), FNPF (9.5 %), AAPPMA de Rancy et Fédération (12.4 %).

### Développement de l'activité pêche à la gravière de Fleurville :

Un bureau d'études a été missionné en 2011 et 2012 par la Communauté de Communes du « Mâconnais Val de Saône » dans le but de valoriser le potentiel touristique et halieutique de la gravière de Fleurville. De nombreuses réunions ont été organisées à cette occasion.

Plusieurs projets ont pu voir le jour en 2012 :

- signature d'un bail de pêche entre la Communauté de Communes et la fédération de pêche (jusque là, seule une « Convention d'occupation temporaire » avait été signée),
- mise en place d'un parcours de pêche à la carpe de nuit sur une partie de la gravière,
- mise en place d'un quota de capture de poissons carnassiers,
- révision et signature du nouveau règlement intérieur.

En 2013, la communauté de commune va mettre en place des aménagements pour limiter l'accessibilité des berges du plan d'eau aux véhicules motorisés. Une rampe de mise à l'eau pour les barques de pêche sera aussi créée ainsi qu'un poste de pêche pour personnes à mobilité réduite. Le poste de pêche sera en partie financé par la fédération de pêche à hauteur de 2500 €. De même, la date d'ouverture de la pêche du sandre et du brochet sera décalée de trois semaines dans le but de préserver les populations de sandre qui viennent en grand nombre se reproduire dans cette gravière (modification du règlement intérieur).

Ce projet est mené en collaboration étroite avec l'AAPPMA de LUGNY, qui assure la gestion piscicole et halieutique du site.

Responsable : Julien MAUPOUX, avec la participation de Thomas BRETON.

## Réglementation et classement de l'étang de Marchefontaine :

L'étang de Marchefontaine est un petit plan d'eau alimenté par un ruisseau classé en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole. Suite au souhait de régulariser le statut des plans d'eau gérés par les AAPPMA, la fédération a proposé à l'AAPPMA de RULLY, propriétaire du site, de classer l'étang de Marchefontaine en « Pisciculture à Valorisation Touristique » pour que le plan d'eau échappe à la réglementation pêche de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole.

Un dossier de déclaration « loi sur l'eau » a été déposé à la DDT 71 en mai 2012. Cette demande a été acceptée par la préfecture.

Désormais, sur ce plan d'eau, la réglementation de pêche des eaux de 2<sup>ème</sup> catégorie s'applique donc. Il est toutefois interdit de déverser les espèces susceptibles de créer des déséquilibres biologiques en 1<sup>ère</sup> catégorie dans ce plan d'eau (brochet, sandre, ...). De même, en cas de capture d'un brochet, d'un sandre, d'un black-bass ou d'une perche dans le plan d'eau, le pêcheur ne doit pas relâcher le poisson, et ce, quelle que soit sa taille.

Responsable : Julien MAUPOUX

AAPPMA concernée : Rully

## Animation pêche au silure avec les élus du Conseil Général de Saône-et-Loire

La Fédération de pêche de Saône-et-Loire a organisé à la mi avril une initiation pêche au silure à destination des élus du Conseil Général de Saône-et-Loire.

Cette animation a été dirigée par Sébastien François, triple champion AFCPL catégorie silure, champion du monde de pêche au silure par équipe et champion du monde silure catégorie : plus gros poisson.

Pendant son stage à la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire dans le cadre de sa formation BP JEPS moniteur guide de pêche à Ornans, Sébastien a eu l'opportunité de réaliser ses premiers guidages auprès de l'équipe de la Fédération mais surtout auprès de 3 élus du Conseil Général :

- M Christian Gillot - Vice-président chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de la forêt et de la politique de l'eau – Canton de Mesvre,
- M Jean Luc Vernay - Vice-président chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative –Canton de Saint Germain du Bois,
- M André Peulet – Conseiller Général à l'intercommunalité – Canton de Lugny.

L'objectif de cette animation était de faire découvrir aux responsables du Conseil Général le loisir pêche et tout particulièrement les techniques « modernes » de la pêche au silure.

L'animation s'est déroulée sur la Saône au Sud de Mâcon, un secteur frontalier avec le département de l'Ain. La technique utilisée pour cette animation fut la pêche à soutenir aux vers. L'utilisation du sondeur pour le repérage des échos de silure a particulièrement intéressé les participants.

**Rédaction hebdomadaire d'article pour le Journal de Saône et Loire**

Plus ou moins chaque semaine de l'année 2012, un article est paru pour la rubrique « Pêche mon Dimanche » du journal de Saône-et-Loire. La majorité des articles ont été rédigée par les chargés d'études de la Fédération.

Responsables : Rémy Chassignol et Julien Maupoux